

L'AVENIR DU NORD

ORGANE LIBERAL DU DISTRICT DE TERREBONNE.

LE MOT D'AVENIR EST DANS LE PEUPLE NÔTRE
PARS VERTUEUX, PROSPÉRER LES FINS DE SAINT-JÉRÔME
(Q. B. S. S. S.)



CHEVIER

Abonnement : Un an (Canada) \$1.00
" " (Etats-Unis) 1.50
Strictement payable d'avance.

Jules-Edouard Prevost,
Directeur
ADMINISTRATION : SAINT-JEROME (TERREBONNE)

Annonces : 1^{er} c. la ligne agate, par insertion.
Annonces légales : 10 c. la ligne nonparé, 1^{er} c.
insertion ; 6c. la ligne, insertions subséquentes.

LABELLÉ

SOMMAIRE

Pacifisme-internationalisme : Henri Roulland.
Nous demandons justice : JEP.
La politique libérale : notre bétail (II) X.
Les nouveaux chemins de fer au Canada : J.
L'industrie du papier : P. Donovan.
Méli-Mélo.
POESIE, " Clair de lune " : Paul Verlaine.
Législation intéressant le travail : Saint-Jérôme il y a trente ans.
Ce qu'est un homme de caractère.
Fautes à éviter.
Nouvelles.

PACIFISME - INTERNATIONALISME

EN DÉPIT des cris de détresse jetés par une presse pillonnée ou par des agences vénales, la paix du monde ne repose aujourd'hui sur des fondements trop solides pour que ceux-ci puissent être renversés. Ces fondements sont au nombre de trois : la conscience des souverains et des hommes d'Etat de l'Europe, responsables de la vie et de la prospérité des peuples ; la volonté de ces peuples eux-mêmes de se rendre utiles dans le développement de la civilisation et du progrès, et de mesurer leurs énergies dans des tournois pacifiques ; les forces militaires de terre et de mer des peuples en armes.

Tel est le fidèle tableau de l'état actuel des causes profondes. Toutes choses remises au point, toutes exagérations écartées, toutes légitimes influences d'idées et de fait reconnues, le problème étonnant de la guerre et de la paix s'inscrit désormais en ces données, résultats généraux de la marche des peuples vers une civilisation meilleure.

La plus claire conscience des chefs d'Etat est la conséquence du régime démocratique et constitutionnel qui a fini par faire prévaloir partout les intérêts de la masse sur l'arbitraire et la fantaisie des souverains. La volonté pacifique des peuples est le résultat d'une internationalisation de plus en plus grande de leurs intérêts, corollaire elle-même du prodigieux développement économique, intellectuel et social qui s'est produit au cours du siècle dernier. Enfin, si les armées, aujourd'hui, peuvent être tenues à bon droit comme les gardiennes de la paix, c'est que leur puissance technique même les rend infiniment redoutables et qu'elles se sont transformées au point de se confondre, chacune, avec la nation même, armée pour sa défense et organisée en grande école de discipline et de solidarité sociales.

Ainsi, par le mouvement des idées et des faits, les grandes questions se transforment, les antagonismes se résolvent, certains problèmes même disparaissent avec une plus nette conception de leurs éléments jusqu'alors antagonistes. Concevait-on, autrefois, empereur ou roi qui ne fût avant tout chef militaire et dont l'agrandissement territorial, par la conquête ou les alliances, ne fût l'activité normale, de même que l'accroissement de sa fortune est celle du simple particulier ? La Révolution française ne pouvait s'imaginer la fin de l'ère des conquêtes que par le renversement définitif des trônes. Mais voilà aujourd'hui l'évolution accomplie : les souverains proclament à l'envi qu'ils ont pris conscience que leur rôle véritable est de présider à la vie collective de leur peuple, de le servir au lieu de s'en servir.

Nous voyait-on, par hier encore, en celui-ci qui parlait de paix, de fraternité universelle, d'internationalisme, un sans-patrie, un anarchiste, sinon un va-tout à l'étranger, à l'ennemi ? L'explosion des menées nationalistes en France, par exemple, à l'occasion de l'affaire Dreyfus, marque l'époque de telles conceptions. Voilà maintenant que, sans distinction de parti, des parlementaires forment la majorité des assemblées nationales du monde, s'assemblent pour témoigner publiquement que le plus pur patriotisme est conciliable avec les plus généreux des internationalismes, et que le sentiment qui engendre l'un pousse sa force même dans celui qui développe l'autre : la conscience de la solidarité humaine.

Quant à l'armée, pouvait-on en parler autrement que comme d'une chose à part, en dehors et au-dessus de toutes les autres, confiés à des hommes sacrés, des privilégiés, animés de l'esprit antimodernisme de l'autoritarisme et de la violence ? Et les hommes de progrès entrevoient-ils une autre solution que l'abolition de cette grande citadelle de la féodalité maintenue intacte dans les sociétés basées sur la liberté et sur le travail ? Or, voici que la distinction s'est imposée entre le rôle militaire et le rôle défensif des armées et, conséquemment, que leur raison d'être peut être reconnue par tous, à l'instar de celle des forces de police et de gendarmerie, qui font régner la tranquillité et la sécurité à l'intérieur des Etats et des villes. L'état de paix est l'état normal, la défense nationale et son instrument, l'armée, ne doit donc plus accaparer uniquement les préoccupations politiques des Etats, pas plus que les administrations municipales ne s'occupent de leur police au point d'oublier le bien qu'elles peuvent faire en organisant leurs régies et tout un système de services publics.

A la vérité, l'internationalisme contemporain n'est plus un système d'idées, l'expression d'une vague idéologie sentimentale. Il repose sur un ensemble de réalités positives qu'on ne saurait trop nettement avoir toujours présentes à l'esprit : l'expansion de l'homme à travers toute la terre, ses voyages, ses émigrations, ses transports ; le réseau de plus en plus étendu des moyens de communications reliant entre eux tous les centres habités ; le commerce devenu mondial, l'industrie unifiée en vastes trusts, qui détiennent la moitié de la produc-

tion universelle ; le travail organisé en syndicats internationaux, la finance, dont les moyens techniques pour l'association des capitaux et la mobilisation de la propriété ont fait entrer en tout patrimoine individuel quelque parcelle de la fortune internationale ; les sciences, les lettres et les arts, dont il est impossible de circonscrire le domaine d'action dans un territoire politique déterminé ; enfin la constitution et le fonctionnement propre des grands Etats modernes qui font vivre sous une même souveraineté, éliminatrice de toute action armée, des populations plus nombreuses que ne l'était, au moyen-âge l'Europe tout entière ; une Allemagne confédérée avec 60 millions d'habitants, des Etats-Unis fédérés avec 75 millions, une Russie amalgamée avec 115 millions, une Angleterre impériale avec 352 millions !

Certes, de tels faits ne sont pas le résultat d'une disposition temporaire des choses, d'un engouement, d'une mode avec un retour toujours possible à un autre fois regretté. Ils sont, au contraire, la manifestation des grandes forces qui agitent l'humanité tout entière et le résultat de leur orientation séculaire vers toujours plus de solidarité. Si bien, vraiment, que la société internationale des peuples s'impose maintenant, comme but à l'action contemporaine avec la même force que la constitution des grands Etats s'est imposée au cours des derniers siècles de l'histoire moderne. Elle se formera par l'amalgamation fédérative des nations, de la même manière que les nations se sont constituées par la fédération des communes et des provinces.

Les réunions internationales, les congrès, les associations universelles permanentes — il y en a un grand nombre — sont les facteurs énergiques et constants de cette nouvelle disposition que prennent les choses. Ils organisent aujourd'hui tous les grands intérêts sur une base internationale, qu'il s'agisse d'industrie, de commerce, de science, d'art, d'occupations professionnelles. Ils préparent ainsi progressivement l'intervention officielle, qui se manifeste, elle, par des conventions ou lois internationales, et des offices chargés de veiller à leur exécution, comme les ministères des Etats veillent à l'application et à l'exécution des lois nationales.

Ainsi se constitue sous nos yeux la société internationale.

Henri ROULLAUD.

Nous demandons justice

Dans quelques semaines s'ouvrira probablement la prochaine session du nouveau parlement provincial.

Etant encore sous le coup de la grave injustice dont le comté de Terrebonne et une partie notable des comtés voisins ont été victimes à la fin de la dernière session, notre premier mouvement, à l'approche de la réouverture des Chambres, est de faire un nouvel appel énergique à l'esprit d'équité qui doit avant tout autre inspirer nos gouvernants.

Ces derniers ne peuvent, sans faire une seconde fois à leur devoir, refuser au district de Terrebonne la réforme qu'il lui demande d'accomplir, en établissant une cour supérieure concurrente dans la ville de Saint-Jérôme.

Une requête demandant cette réforme a été signée par les maires du comté de Terrebonne, par ceux d'Arundel, de Saint-Adolphe d'Howard, de Morin, de Saint-Colomban, de Saint-Canut, de Sainte-Monique, de Saint-Eustache, de Saint-Joseph, de Saint-Augustin et par le préfet du comté d'Argenteuil. Une autre dans le même sens a été signée par un grand nombre d'électeurs. Toutes deux ont été adressées en vain au gouvernement de Québec.

Il nous paraît évident qu'il y a une mauvaise volonté quelque part. C'est pourquoi nous prenons les devants en vue de la prochaine session et nous remettons sous les yeux du public aussi bien que du gouvernement le bien fondé de notre demande.

Dans ce but nous ne croyons mieux faire que de reproduire ici le très clair et très éloquent document suivant, adressé au premier ministre de la province de Québec, en 1907, par M. Thibaudeau Rinfret, avocat au barreau du district de Terrebonne.

A l'honorable Lomer Gouin,
Premier ministre et procureur général.

Honorable monsieur,
Au mois de juin 1906, une très importante délégation du comté de Terrebonne avait l'honneur de rencontrer le conseil des ministres et de lui soumettre la question du changement de chef-lieu du district de Terrebonne.

Au commencement de janvier de cette année, les circonstances ayant fait voir que le chef-lieu devait rester à Sainte-Scholastique, dans le comté de Deux-Montagnes, une autre députation, plus restreinte, avait l'honneur de déposer, devant le conseil des ministres, deux requêtes signées par les citoyens les plus importants du comté de Terrebonne, par tous les maires sans exception des différentes paroisses de ce comté, ainsi que la majorité des maires du comté de Deux-Montagnes, et le préfet et les maires intéressés du comté d'Argenteuil.

Nous prenons occasion en même temps pour vous soumettre le raisonnement qui, d'après nous, vous justifierait d'accorder à la cour déjà existante à Saint-Jérôme, dans le comté de Terrebonne, une juridiction concurrente pour toutes les causes de la cour supérieure, sur les causes de la cour supérieure, dans le comté d'Argenteuil, et dans trois paroisses du comté d'Argenteuil, et dans trois paroisses du comté de Deux-Montagnes dont les habitants viennent naturellement faire les affaires à Saint-Jérôme,

et pour lesquels cette ville est le centre.

Nous appuyons notre demande sur des précédents qui existent dans la province de Québec, et en particulier pour les villes de Chicoutimi et de Roberval, dans le comté du Lac Saint-Jean et le district de Chicoutimi, suivant la loi 6, Edouard VII, Chap. 25, sanctionnée le 9 mars 1906.

Vous nous avez alors fait l'honneur de nous prier de vous communiquer par écrit et sommairement, les principaux motifs de notre demande, et certains chiffres de statistiques que nous avions alors soumis.

C'est à des désirs alors exprimés par vous que nous nous rendons maintenant.

La demande que nous formulons est loin d'être neuve, et la persistance avec laquelle nous nous sommes plaints, indique, il nous semble, par le fait même, l'importance de nos griefs.

Saint-Jérôme est le centre géographique en même temps que commercial du comté de Terrebonne lui-même et des paroisses des comtés d'Argenteuil et de Deux-Montagnes, qui demandent à y obtenir juridiction concurrente pour la cour supérieure.

Les moyens de communication du comté et de ses paroisses, convergent à Saint-Jérôme, soit par la ligne du Pacifique Canadien qui traverse le comté dans le sens de sa longueur, soit par la ligne Canadian Northern Québec, qui y amène les intéressés de Sainte-Anne des Plaines, New Glasgow et Sainte-Sophie ; ainsi que de toutes les parties du nord-est d'Argenteuil et des gens de Saint-Colomban et de Saint-Canut, dans Deux-Montagnes.

Ces derniers viennent naturellement à Saint-Jérôme pour les affaires et non ailleurs. Quant aux intéressés du nord-est d'Argenteuil et du comté de Terrebonne, ils sont obligés de passer par Saint-Jérôme pour se rendre à Sainte-Scholastique.

Il en résulte des frais de témoins considérables dans chaque cas, et, dans certaines causes, absolument exorbitants et ruineux. Il est habituel pour un homme du nord qui a une cause à Sainte-Scholastique, d'avoir des taxes de témoins à \$60.00 et \$70.00 de chaque côté. Dans plusieurs cas, cela dépasse \$100.00 et, tout récemment, dans une cause de Corbeil vs. Aubry, les taxes de témoins se sont élevées à au-delà de \$300.00, et le tour de cette cause n'étant pas venu sur le rôle, ces frais ont été absolument inutiles, et les parties s'en sont retournées avec ce montant fabuleux dépensé en vain.

Au point de vue de la population, d'après le dernier recensement, le comté de Terrebonne seul a 26,816 habitants contre 30,845 pour les deux autres comtés réunis. Mais de plus, si l'on déduit de la population d'Argenteuil les cantons qui passent nécessairement par Saint-Jérôme pour se rendre à Sainte-Scholastique, et qui ne peuvent pas s'y rendre autrement, on trouve un chiffre additionnel de 4,853 qui, déduit de la population totale des comtés de Deux-Montagnes et d'Argenteuil, laisse une balance de 25,992 habitants pour ces deux comtés, contre un total de 31,669 habitants des comtés de Terrebonne et d'Argenteuil dont le centre d'affaires est Saint-Jérôme, et qui, par leurs requêtes et par leurs maires, demandent le droit de plaider leurs causes à Saint-Jérôme.

Dans ce nombre ne sont pas comprises les paroisses du comté de Deux-Montagnes qui demandent la même chose.

Nous ne dirons rien de l'importance comparée des différents chefs-lieux de comtés, car il est admis par tous que Saint-Jérôme est le centre le plus important de tout le district. Il est bon cependant de faire remarquer les facilités d'accommodation que la ville de Saint-Jérôme offre à ceux qui y séjournent, en comparaison de l'état réellement déficient dans lequel se trouve sous ce rapport le village de Sainte-Scholastique, qui, d'après le dernier recensement, n'a qu'une population de 865 habitants.

On peut faire remarquer aussi que Terrebonne et le nord-est d'Argenteuil, par leurs paroisses du nord, augmentent d'une façon continue et les statistiques établissent que ce sont les paroisses du nord qui ont toutes les causes, comme cela est d'ailleurs naturel dans tout pays nouveau, où les conditions d'établissement ne sont pas encore réglées et où tout reste à décider.

Or, il est étonnant de remarquer que ces paroisses, pour se rendre au chef-lieu actuel, sont obligées de venir coucher à St-Jérôme, la veille de la cour, et ne peuvent retourner chez elles que le lendemain soir du jour où leur cause s'est terminée. Cela nécessite pour chaque témoin une taxe de trois jours. Dans certains cas, lorsque la cause se termine le samedi, les parties et leurs témoins ne peuvent retourner chez eux que le lundi soir, ce qui aggrave encore la situation.

Si l'on considère maintenant la question au point de vue strictement judiciaire, on remarquera qu'il y a actuellement dans le district de Terrebonne dix-sept avocats dont huit dans le comté de Terrebonne et sept établis à Saint-Jérôme. Il n'y en a que quatre à Sainte-Scholastique et quatre à Lachute.

Au point de vue de la proportion des causes, d'après la statistique officielle de l'année judiciaire 1905-06, basée sur les causes figurant sur le rôle à chacun des termes, elle se répartit comme suit :

Termes	Causes sur le rôle	Causes de Terrebonne et du nord-est d'Argenteuil
Octobre	91	62
Janvier	83	60
Mars	64	43
Juin	85	48

Sauf pour le dernier terme, Terrebonne avait donc chaque fois plus des deux tiers des causes.

Et nous soumettons humblement que ce que nous demandons, tout en nous paraissant légitime, n'affecte les droits de personne. Quand nous réclamons le chef-lieu, nous comprenons que nous empêchons probablement sur des droits acquis en faveur de Sainte-Scholastique, et sous prétexte d'améliorer la condition de la majorité, nous risquons d'aggraver considérablement la situation d'une minorité.

Mais en demandant la juridiction concurrente, nous n'affectons les droits de personne, nous n'obligeons personne à venir plaider chez nous, nous demandons simplement le droit de régler nos différents litigieux dans notre propre comté.

Nous prétendons même, sans crainte d'être contredit, que tout le district en bénéficierait au point de vue judiciaire, attendu qu'il y a un surplus de causes pour le nombre de termes actuels, et que, en accordant des termes additionnels à Saint-Jérôme, on serait expédiés les causes du comté de Terrebonne, le rôle de Sainte-Scholastique serait dégagé d'autant, et les deux autres comtés pourraient terminer leurs causes beaucoup plus vite.

Sainte-Scholastique même n'en souffrirait aucunement, car il est facile de voir que même en enlevant les causes du comté de Terrebonne, il resterait encore sur le rôle suffisamment de causes pour que les quatre termes annuels contiennent d'avoir lieu, complets comme par le passé.

Nous espérons donc que les excellentes raisons que nous venons d'énumérer, Honorable Monsieur, sauront vous convaincre de l'excellence de notre cause et vous obtiendront pour notre comté de Saint-Jérôme une juridiction concurrente pour les causes de la Cour supérieure. Nous vous promettons d'avance d'être faciles sur les moyens de fonctionnement de cette cour et de supporter les frais de construction et autres que ce léger changement pourrait nécessiter.

Et c'est avec confiance que, respectueux des droits acquis des autres comtés du district, et après avoir démontré, croyons-nous, que ces droits ne seraient en aucune façon affectés, nous mettons entre vos mains notre demande en vous priant de l'accorder ; ce pourquoi nous ne cessons de prier.

Pour les intéressés des comtés de Terrebonne, d'Argenteuil et de Deux-Montagnes,
Votre respectueux serviteur,
THIBAUDEAU RINFRET

Pourquoi s'obstinerait-on à nous refuser ce qui fait l'objet de cette juste et légitime demande ?

Les gouvernements aussi bien que les parlements n'existent que pour administrer les affaires publiques dans l'intérêt général.

Le document que nous venons de citer démontre d'une manière irréfutable que dans l'occurrence nous sommes avec l'intérêt général et que l'intérêt général est avec nous.

Le devoir du gouvernement est de faire droit à notre requête.

Il y a failli à la dernière session, nous avons confiance qu'à la prochaine il rachètera sa mauvaise action et qu'il rendra enfin justice à la grande majorité de l'important district judiciaire de Terrebonne.

JEP.

La politique libérale

Notre bétail

Nous disions, dans notre dernier article, que la diminution survenue au cours des dernières années dans l'exportation de notre bétail, aux Etats-Unis n'amoindrirait nullement l'importance de la réforme opérée par l'abolition de la quarantaine. Et effet, cette diminution s'explique par deux raisons assez simples.

Ces dernières années, grâce au judicieux système inauguré par le gouvernement relativement à l'immigration et à l'agriculture, le flot d'immigrants qui s'est déversé sur le Canada, le rapide développement de l'Ouest, l'activité qui en est résultée en même temps qu'une renaissance dans la confiance de nos propres ressources agricoles ont provoqué une telle demande de bestiaux, au Canada même, qu'il n'a plus été nécessaire, ni même opportun, de continuer à exporter ces animaux aux Etats-Unis. Simultanément, l'amélioration des marchés d'Angleterre déterminant l'exportation d'un nombre toujours croissant de bestiaux prêts pour la boucherie vers le marché de la Grande-Bretagne.

Le maïs étant admis en franchise douanière par le gouvernement d'Angleterre, les cultivateurs en profitent pour finir d'élever leurs bestiaux. Ce système leur permet de réaliser un meilleur profit qu'en exportant aux Etats-Unis les animaux maigres destinés à l'engraissement.

C'est ainsi que notre marché a toujours grandi, quoique nos exportations de l'autre côté des frontières aient été moins considérables.

Le gouvernement fit davantage encore que d'offrir des débouchés aux produits. Il s'efforça encore d'augmenter la quantité et d'améliorer la qualité des bestiaux. Il perfectionna les méthodes d'élevage par de constantes expériences, publia une foule de renseignements, députa par tout le pays des conférenciers pour amener les cultivateurs à s'occuper sérieusement de l'amélioration des races.

Afin de stimuler l'impulsion donnée, il opéra d'utiles réformes. Ainsi, en 1899, il nomma un commissaire du bétail vivant, chargé de surveiller les intérêts se rattachant à l'élevage et au commerce des bestiaux au Canada.

Il modifia la loi relative aux maladies contagieuses et envaya ainsi le choléra des pores dans l'ouest d'Ontario, où cette maladie faisait des ravages désastreux.

Il inaugura les ventes à l'enchère d'animaux pur sang, afin de propager parmi les cultivateurs les meilleurs types d'animaux, en vue de résultats profitables.

Il inaugura encore un système de contrôle qui a pour but de déterminer les cultivateurs à faire disparaître de leurs troupeaux les animaux les moins productifs.

Grâce toujours au gouvernement libéral, l'é-

levage des chevaux, auquel les cultivateurs avaient renoncé parce que nous n'avions plus de marché pour ces animaux, est devenu une industrie payante.

Le travail du gouvernement ne fut pas stérile. Il rencontra, nous nous plaignons à le reconnaître, un puissant appui dans l'action des cultivateurs et ce concours d'efforts amena des fruits vraiment surprenants. Si bien que le chiffre de nos exportations de bestiaux faisait plus que doubler dans l'espace de dix ans.

De 1887 à 1896, le Canada avait exporté du bétail pour une valeur de \$287,044,410.

De 1896 à 1907, cette valeur de nos exportations s'élevait à \$593,150,108.

Pour la seule année 1907, elle atteignait le chiffre de \$67,877,104.

Voilà, sans doute, un résultat bien pratique. Avec un coup d'eil et une fermeté incompréhensible, le gouvernement sait voir immédiatement le mal d'une situation et lui appliquer sans délai le remède. Si l'agriculture, dans notre pays, est aujourd'hui véritablement un art, d'où la routine est bannie et, qui ouvre un champ aussi vaste que varié à l'initiative des exploitants, c'est grâce à Sir Wilfrid Laurier, cet administrateur sage et éclairé, qui sait trouver une solution satisfaisante à toutes les difficultés.

Les nouveaux chemins de fer au Canada

La distance de Londres à New-York est de 3,600 milles. C'est à peu près le double de la distance entre Londres et Saint-Petersbourg. Entre la côte orientale du Dominion sur l'Atlantique et la côte occidentale sur le Pacifique, il y a à peu près la même distance qu'entre Londres et New-York, c'est-à-dire 3,600 milles. Au milieu de cette longue étendue de terres se trouve la ville de Winnipeg.

Or, toutes les terres à blé du Canada se trouvent à l'ouest et au nord de Winnipeg.

Le Canada possède un splendide réseau de voies navigables naturelles par le Saint-Laurent et par la série des Grands Lacs qui le séparent des Etats-Unis. Les paquebots qui ont franchi l'océan peuvent remonter le Saint-Laurent jusqu'à Montréal. De là des bâtiments d'un moindre tonnage et d'un moindre tirant d'eau remontent le cours supérieur du Saint-Laurent et la série des lacs jusqu'aux deux ports jumeaux de Port-Arthur et de Fort Williams, situés en territoire canadien, à la tête du Lac Supérieur. De là à Winnipeg, il y a à parcourir 345 milles par terre, et cette distance est actuellement franchie par chemin de fer.

Les voies navigables du Canada sont malheureusement gelées et par là rendues inutilisables pour la navigation pendant une partie de l'hiver. Alors vient le problème qui se pose pour les producteurs de l'immense quantité de blé, quantité toujours plus grande d'année en année, qui se récolte au nord et à l'ouest de Winnipeg. Comment faire arriver la récolte des champs de blé situés à l'ouest et au nord de Winnipeg aux paquebots pouvant la transporter à travers l'océan, entre le temps de la moisson et le moment de la clôture de la navigation, c'est-à-dire, bon an mal an, en une période de trois mois ?

M. James Hill, le véritable créateur du réseau de chemins de fer desservant l'extrême nord des Etats-Unis à l'ouest du Lac Supérieur et du Haut Mississippi, a dit, on a projeté tout d'abord la construction d'un canal du Lac Supérieur à Winnipeg par le lac Rainy, le lac des Bois et la rivière Winnipeg; continuation de ce canal par la rivière Winnipeg jusqu'au lac Winnipeg qui s'étend à une grande distance vers le nord, et construction d'un canal entre le lac Winnipeg et la baie d'Hudson par la rivière Nelson.

M. Hill déclare volontiers que la baie d'Hudson et le Lac Supérieur seront reliés par le canal projeté bien avant que le percement du Canal de Panama soit terminé. On entrevoit déjà la ligne de steamers qui fera le service entre la Grande-Bretagne et la Baie d'Hudson par les grands lacs et le lac Winnipeg pendant une certaine période de l'année.

En attendant que ce rêve soit réalisé, il faut que les chemins de fer transportent la récolte de blé des champs de production à Winnipeg, de là à la tête de la navigation, soit à Port-Arthur ou à Fort Williams, quand les eaux seront liquides, et jusqu'aux ports de l'océan Atlantique, quand les eaux seront gelées.

Il y a peu de temps encore, une seule grande voie desservait l'ouest du Dominion, c'était le Canadian Pacific. En ce moment deux voies nouvelles sont en cours de construction : le Canadian Northern et le Grand-Tronc-Pacifique. La première de ces nouvelles entreprises a déjà construit 3,500 milles ; la construction de la seconde se poursuit avec activité.

Jetons maintenant un regard d'ensemble sur le "processus" de constitution du réseau canadien tout entier.

En 1835, il n'y avait pas encore de voies ferrées au Canada. Il y en eut 16 milles en 1836, et il y en a actuellement 20,500 milles en exploitation.

Deux des lignes existantes appartiennent au gouvernement : l'Intercolonial Railway et le Prince Edward Island Railway. L'ensemble du réseau, ces deux lignes exceptées, est réparti entre 91 entreprises distinctes.

Le Canadian Pacific possède ou contrôle 8,700 milles ; le Grand Tronc 3,600 ; le Canadian Northern 1,880 ; l'Intercolonial 1,438. Ce sont 15,500 milles appartenant à trois compagnies et à l'Etat sur un total de 20,500 milles.

L'ensemble des lignes appartenant aux compagnies représente un capital de \$1,246 millions, un matériel roulant de 2,906 locomotives et 94,000 wagons et des recettes brutes de \$106 millions.

Le Grand-Tronc-Pacifique, en cours de construction, aura une longueur de lignes, y compris tous les embranchements projetés, de 5,000

Clair de lune

Notre âme est un paysage choisi
Que vont charmant masques et bergamasques
Jouant du luth et dansant et quasi
Tristes sous leurs déguisements fantaisques.

Tout en chantant sur le mode mineur
L'amour vainqueur et la vie opportune,
Ils n'ont pas l'air de croire à leur bonheur
Et leur chanson se mêle au clair de lune.

Au calme clair de lune triste et beau,
Qui fait rêver les oiseaux dans les arbres
Et sangloter d'extase les jets d'eau,
Les grands jets d'eau sveltes parmi les arbres.

Paul VERLAINE

milles. Le réseau du Canadian Northern comprendra 5,300 milles dont 3,500 sont déjà construits. Le Canadian Pacific a encore 1,500 milles environ à construire.

M. James Hill, d'autre part, en attendant qu'il réalise son projet d'un canal de Port-Arthur à la Baie d'Hudson, est résolu à envahir le sud-ouest du Canada par un grand nombre de lignes partant de certains points de son propre réseau américain qui longe la frontière canadienne depuis les lacs jusqu'au Pacifique.

On prévoit que la dépense pour les nouveaux chemins de fer au Canada sera de plus de \$300,000,000 pendant les cinq prochaines années.

L'Industrie du Papier

Peu de grandes industries valent autant pour le développement commercial d'un pays que l'industrie du papier, tant à cause des grandes dépenses qu'elle entraîne pour la main-d'œuvre et pour les matériaux de diverse nature, qu'au point de vue du volume d'affaires donné aux autres industries, notamment les machines à fer, les banques, les houillères, les machineries, les produits de caoutchouc et de fente.

On peut se faire une idée des déboursés ainsi faits en consultant les statistiques d'une des grandes fabriques de papier canadiennes : celle de la Compagnie de Papier des Laurentides. La valeur des machines et de l'installation de cette compagnie est portée à \$1,500,000 ; les réparations et les innovations coûtent annuellement \$200,000. Les forestiers seuls, employés à la fabrication du papier, réclament une mise de fonds de \$55,000 par année. Quant aux chemins de fer, les connaissances de fret, pour l'année dernière, accusent un total de \$375,000. Pendant l'été de 1907, non moins de 1075 ouvriers furent occupés et 975 pendant l'hiver. Les feuilles du papier imputées au compte des salaires une somme de \$680,000 pour l'année. 1907 fait encore constater la combustion de 40,000 tonnes de charbon, ce qui constituait naturellement une grande source de revenus pour l'accroissement du commerce houiller.

Ces quelques chiffres fournis par une seule compagnie donnent un aperçu de ce que l'industrie du papier vaut au Canada, surtout si l'on sait qu'il y a quarante-six usines à papier et cinquante-huit papeteries échelonnées dans l'Est canadien, ce qui représentait, en 1905, un placement de \$22,000,000 dans les papeteries et de \$12,000,000 dans les pulperies, ayant une armée collective de 7500 employés et une feuille de paye de presque \$3,500,000. A cette époque, la capacité de ces établissements était à peu près de sept cent mille tonnes de pulpe et de trois cent mille tonnes de papier ; mais la production a considérablement augmenté depuis.

Pour bien comprendre la portée de ces chiffres au point de vue national, il suffit d'étudier quelques faits très simples. En moyenne, il faut à peu près une demi-tonne de charbon pour cuire et sécher une tonne de papier. Ce charbon vaut \$4.50 la tonne, dont la moitié revient aux propriétaires de mines et le reste aux compagnies de chemins de fer. C'est naturellement énorme si l'on tient compte de l'utilisation de houille faite par l'industrie canadienne du papier. Encore n'est-ce pas tout. Il faut transporter les machines aux usines ; on emploie d'immenses quantités de soufre pour la fabrication du sulfite ; il faut encore apporter la glaise et l'alun. En prenant tout en somme, on estime qu'il faut apporter à peu près trois tonnes de matériel pour produire une tonne de papier. Le chemin de fer reçoit donc quatre tonnes de fret pour chaque tonne de papier fabriquée au Canada. Quand on compte ceci avec ce que les chemins de fer canadiens retirent du transport du bois de pulpe, la différence est frappante. Sur cet item, les taux sont si bas que la part des chemins de fer est à peu près de \$1 ou \$1.20 par tonne nette. De plus ce transport est grandement réduit par les bateaux américains des canaux qui remontent le bois sur le Richelieu et aux Etats-Unis par voie de Whitehall, où les navires canadiens ne peuvent passer les canaux. D'un autre côté, le fret pour fournitures d'usines et pour papier expédié représenterait peut-être \$6 par tonne de papier expédié.

Puis il y a les banques. Les plus fortes compagnies, estime-t-on, payent en intérêt aux banques à peu près \$1.75 par chaque tonne de papier produite. Ceci est en plus de l'intérêt régulier accordé aux actionnaires, et est prélevé simplement sur les transactions de banque qui se présentent dans le cours ordinaire des affaires. De cette façon, une grosse usine vaudrait en moyenne \$75,000 par année aux banques seulement.

D'autres sources de revenu sont pour les manufacturiers de fournitures d'usines. Il fallait autrefois importer toutes ces choses des Etats-Unis ; maintenant on les produit au Canada en vastes proportions, et le développement de ces industries est dû entièrement à

commerce du papier. Les manufactures canadiennes produisent aujourd'hui le courroyage en feutre et en cuir tout aussi bien qu'ailleurs ; un gros commerce s'érige donc rapidement pour elles.

Toutes ces raisons qui démontrent la valeur de l'industrie du papier pour le pays, prouvent aussi la nécessité de l'accroître aussi vivement que possible, en donnant au producteur canadien une chance au moins égale à celle de son rival américain. Incidemment, l'Américain se procure son bois presque au même prix, et reçoit tout le reste à moindres charges. De plus, il est protégé par un tarif impénétrable et trouve un marché régnicole merveilleux pour l'écoulement de ses produits ; mais ceci ne lui serait pas d'une grande utilité si les Canadiens décidaient de ne pas lui vendre leur bois.

P. DONOVAN

Meli-Melo

Le commerce des fauves

Le commerce des fauves périclité. Il n'y a plus preneur pour le lion et le tigre. Telle est la triste nouvelle que nous annonce le fameux Hagenbeck, de Hambourg, le grand entrepreneur de bêtes féroces. Cette crise que subit un négociant jadis florissant tient, paraît-il, à ce que d'une part le public ne se contente plus de regarder, comme jadis, les fauves à travers leurs barreaux, mais qu'il exige qu'ils aient des talents de société, ce qui implique fâcheusement le métier, et que, d'autre part, les indigènes connaissent mieux la valeur marchande des habitants de leurs forêts et de leurs déserts. Un jeune lion se vend couramment 3,200 marks ; un tigre de trois ans se paie jusqu'à 8,000 marks ; il n'y a guère que l'ours vulgum pecus, qui demeure dans les prix relativement doux : on peut se l'offrir pour 1,500 francs, ce qui, d'ailleurs, dans le catalogue des objets courants des pays exotiques, lui assure encore une plus-value considérable sur le négre, qui dans certains pays d'Afrique s'achète pour la modique somme de 25 francs !

L'hiver et les sports

Au cours d'un article publié dans le *Gaulois*, de Paris, M. A. Ballif fait avec raison l'éloge des exercices en plein air durant l'hiver. Il dit :

La montagne d'hiver est vivante que l'homme ne déserte pas, et elle a des beautés qui ne cèdent en rien à celle de ses printemps et de ses étés. L'hiver n'est pas ennemi de ceux qui ne le craignent point, et ses amis lui doivent des vigueurs que nulle autre saison ne dispense autant. La neige est propice aux promenades et aux jeux quand elle tend sous les pieds son moelleux tapis blanc et qu'elle décore toutes choses comme pour un durable Noël.

Les sports et jeux d'hiver pratiqués en montagne sont parmi les plus excellents. Ceux qui s'y livrent bénéficient, en les pratiquant, de l'atmosphère la plus paisible qui soit, de l'air le plus pur, du milieu le plus reposant, et du décor le plus merveilleux, tandis que les muscles travaillent, en quelque sorte nécessairement, pour réagir contre le froid qui les fouette, et qu'ils s'assurent ainsi des forces nouvelles, le système nerveux s'apaise, se repose, se tonifie, et l'organisme humain s'enrichit d'un bénéfice double.

Tous les exercices de plein air pratiqués l'hiver en montagne sont des facteurs de santé robuste. S'y adonner, c'est accroître merveilleusement des réserves de vigueur et de capacité de vivre, en même temps que prendre des plaisirs dont on ne saurait plus se passer une fois qu'on y a goûté. Ils trempent leur homme et le cuirassent contre les maux que les intempéries ou la rigueur des saisons déterminent chez les sédentaires et les faibles. Les promenades et les longues excursions dans la montagne, en traîneau ou en skis ; les vertigineuses descentes de longues pentes, en luge ou en bobsléigh ; les glissades prolongées sur la patinoire, les sauts, les courses, les poursuites, les jeux sans règles, sans engins, sur la neige, sont les meilleurs moyens de faire des poitrines solides, des poumons solides, des cœurs vigoureux et des muscles à l'épreuve. La femme et l'enfant, dans leur mesure, tout comme l'homme fait, en tirent un durable profit et, avec eux, la race tout entière.

Passé-Temps-Noël

Le Mendiant d'Amour (nouveau succès de Dalberty) ; Je Crois (dernier succès d'Ocellier) ; la Légende du Rouge-gorge (berceuse de Noël) ; Noël d'Augusta Holmès ; Noël du Laboureur (redemandé) ; Marche des Canadiens-français (interprétée par Melle d'Orgeval) ; le Terrible Méridional (chanson comique interprétée par Ravaux) ; pour piano : Valse d'Automne (inédite) ; Marche de Racokzy. Tels sont les titres des 9 morceaux de musique que contient le dernier numéro du *Passé-Temps*. Le tout accompagné de huit pages de bonne et saine lecture. Un numéro, 5 cts. Pour passer agréablement les longues et tristes soirées d'hiver, abonnez-vous au "Passé-Temps". Un an, Canada, \$1.50 ; États-Unis, \$2.00. Adresse : Le "Passé-Temps", 16 Craig-Est, Montréal.

Son coq ne chante plus

— "Or ce n'est un secret pour personne qu'il n'y a pas une seule élection dans tout le Dominion qui puisse tenir debout en face des exigences de la loi électorale."

Cet avertissement de la *Nation* de la semaine dernière est un signe des temps.

L'organe de M. Bruno Nantel prépare les esprits à la déconiture qui attend ce dernier devant les tribunaux.

Le coq de la *Nation* ne fait plus entendre le plus faible coorico. Nous le lui avions bien prêté !

Pensées

Le droit est ce qui est dû à chacun. La justice est la stabilité du droit.

Lacordaire.

Le goût de la musique est un de ces plaisirs que la nature a ménagés à l'homme pour le consoler de ses peines, le soulager

dans ses travaux et le sauver de l'ennui de lui-même.

Marmontel.

Pour rire

— Et ton ami Fernand, qu'en fais-tu ?
— Nous sommes brouillés ; il m'a appelé vicieux imbécile.
— Il a eu tort, car enfin tu es encore dans la force de l'âge.

Législation intéressant le travail

Protection des salaires

Dans un amendement à la loi des licences de Québec, il y est ajouté une disposition dans le but de protéger les salaires de l'ouvrier, sous l'empire de laquelle toute personne ayant soit une licence d'hôtel ou une licence de restaurant qui escompte ou échange pour de l'argent un certificat de salaire d'un employé ou un bon de gages (*pay check*), encourt, pour chaque offense, une amende de \$20, ou, à défaut de paiement un emprisonnement d'un mois.

Sociétés coopératives agricoles

La loi de 1889 autorisant la formation d'une association agricole et laitière, est remplacée par la section suivante de la loi :
"Les sociétés coopératives agricoles", ayant pour but les objets suivants, l'amélioration et le développement de l'agriculture, ou de l'une de quelques-unes de ses branches ; la fabrication du beurre ou du fromage, ou les deux, la vente et l'achat des produits agricoles, d'animaux, d'instruments d'agriculture, d'engrais commerciaux et d'autres objets utiles à la classe agricole, sous le nom et le titre distinctif, pourvu que tel nom ne puisse être confondu avec celui d'une autre société existante.

La société doit se composer d'au moins 25 personnes ; elle doit être de la nature d'une société par actions limitée au montant de leurs mises respectives. Le montant de chaque action est de dix piastres payables par versements annuels d'une piastre, ou par anticipation. La société est administrée par un bureau de direction composé de cinq directeurs, élus à l'assemblée générale annuelle. Le bureau de la société a plein pouvoir de faire des règlements ayant trait à l'administration de la société, pourvu que tels règlements ne viennent pas en conflit avec ceux adoptés aux assemblées générales des actionnaires de la société. Les autres attributions touchant la régie de l'association sont dérivées au long.

Les fonctions des membres du bureau de direction sont gratuites. La loi définit toutes les dispositions nécessaires pour la régie des affaires de la société, la vérification des comptes, les devoirs des officiers, la répartition des profits, etc.

Saint-Jérôme il y a trente ans

Le Nord, 19 juin 1879 :

LA FÊTE DE M. LABELLE AU COLLÈGE

Jeudi dernier, veille de la St. Antoine, la fête patronale du Rév. M. Labelle, le collège donna une soirée théâtrale gratuite, pour témoigner publiquement sa reconnaissance à notre digne curé. Cette soirée a été un véritable succès. L'avocat Patelin fut joué avec un entrain remarquable et un naturel parfait par les élèves. M. Fortier dans le rôle du berger et M. Grignon dans celui de l'avocat se sont surtout distingués. La farce des Bossus a été le grand succès de la soirée ; le jeune Gervais est un chef de Bossus inimitable ; sa manière de battre la mesure et de conduire ses bossus a provoqué un éclat de rire immense dans toute la salle. La farce anglaise the Will a aussi été très bien rendue. La présentation de fleurs emblématiques accompagnées de discours par les plus jeunes élèves au Rév. M. Labelle, a été une petite scène toute charmante et pleine de sentiments tendres et délicats.

Au commencement de la soirée, une adresse des élèves au Rév. M. Labelle a été lue en français par M. Alexandre Hervieux et en anglais par M. Joseph Vincent. M. Labelle, à la fin de la soirée, répondit en termes gracieux à cette adresse.

En terminant ce petit compte rendu que nous voudrions pouvoir faire plus complet, nous croyons faire plaisir aux parents des élèves en leur faisant part d'une remarque que nous avons faite à cette soirée. Nous voulons parler de l'avance avec laquelle la plupart des élèves ont débüté leurs rôles, du naturel de leur maintien et de la facilité étonnante de leurs gestes. Sous ce rapport, les élèves de notre jeune collège n'ont rien à envier aux élèves de nos premières maisons d'éducation. C'est là, certes, un pro-

grès sérieux et qui dénote beaucoup de travail et de persévérance de la part des professeurs comme de celle des élèves eux-mêmes.

Nous offrons nos meilleurs remerciements à M.M. les professeurs et à leurs jeunes élèves pour l'agréable soirée qu'ils nous ont fait passer.

Si les femmes savaient

Si les femmes savaient que la moitié de leurs maladies sont dues à l'appauvrissement du sang elle feraient usage du Ferrozone et s'exempteraient bien des douleurs et des souffrances. Ferrozone est une nourriture parfaite pour le sang et il donne de la force aux éléments nécessaires pour maintenir la santé et la vigueur. Le Ferrozone est un superbe tonique pour les femmes faibles et nerveuses et chasse tout ce qui contribue à la dépression. Vous allez rétablir vos forces, votre santé va s'améliorer, vous allez vous sentir dix ans plus jeune après quelque temps d'usage de Ferrozone, qui reconstitue tout l'organisme. Essayez-le. Prix 50 cts.

En vente à la Pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

Ce qu'est un homme de caractère

Le caractère est la marque distinctive de l'âme ; il se traduit au dehors par l'énergie constante de la volonté et la fidélité à soi-même, à ses convictions, à ses amitiés, à ses vertus. On peut avoir de l'esprit, de la science, même du génie et ne pas avoir de caractère.

Au contraire, un homme de caractère, sans avoir peut-être le génie et la science, aura de l'esprit ou ce bon sens pratique qui guide si heureusement dans les difficultés et quand il s'agit de prendre un parti entre plusieurs.

Un homme de caractère se fait les convictions sur lesquelles il se trace une ligne de conduite ; il a l'horreur de l'hypocrisie et des menagements d'une basse politique. Dans les conversations, loin d'appuyer ce qu'il avance par de longs et fastidieux serments, il dit simplement : "Cela est, cela n'est pas", et il est cru. C'est ce que dit si bien La Bruyère : "Un honnête homme qui dit oui et non mérite d'être cru, son caractère jure pour lui, donne créance à ses paroles, et lui attire toute sorte de confiance".

L'adversité peut fondre sur cet homme, il ne la craint pas, il l'attend avec résolution ; elle peut lui enlever l'aisance ou la fortune, mais elle ne saurait lui dérober cette douce tranquillité, fruit de son caractère. Non seulement l'homme de caractère ne s'arrête pas aux moyens détournés et frauduleux, mais il le dédaigne et les méprise profondément tant il en trouve le chemin indigne.

Dans les moments de dure épreuve, il réunit toutes ses espérances dans son honnêteté et dans son travail.

Au faite de la prospérité comme dans l'adversité, l'homme de caractère n'en demeure pas moins fidèle à ses principes et convictions. Sa volonté, loin de s'affaiblir, se raffermir même davantage à ce contact ; aussi, respectant la justice, il a la conviction consolante d'accomplir son devoir, dont il embrasse toujours la cause dès qu'il l'aperçoit.

Si parfois il se laisse surprendre par quelque sentiment d'intérêt sordide ou d'ambition désordonnée, il n'ira pas loin dans cette voie ; bientôt il reconnaîtra sa fausse route et reviendra sur ses pas. Persévérant dans ses vieilles amitiés, il n'oublie pas, au sein de l'abondance, l'ami qui le consolait dans le malheur, il ne le traite pas avec dédain et hauteur.

Enfin, dans la vieillesse, fidèle à ses convictions reconnues bonnes dans son âge mûr, il les aime et en fait encore la règle de sa conduite, sans jamais se mettre en peine du fameux "qu'en dire-t-on".

E. BARTHÉLÉMY.

Sainte-Eustache

— Le 9 décembre est décédée l'épouse de l'hon David Marsil, née Philomène Paquin.

Elle laisse trois fils : le Docteur Charles Marsil, M. Tancrède Marsil, journaliste, M. David Marsil ; deux filles, Mme Horace Ethier, de Saint-Lin et Mme Ernest Lahaie.

Les obsèques ont eu lieu en l'église de Saint-Eustache, le 12 décembre.

Nous présentons nos condoléances à la famille Marsil.

Aveuglé par les maux de tête

C'est le plus commun résultat de la constipation. Le plus simple remède est Dr Hamilton's Pills qui animent les intestins, donnent de la force à l'estomac et aident à tout le système. Pas de mal de tête pas d'attaque de bile pour ceux qui emploient les pilules du Dr Hamilton, 35 cts la boîte.

En vente à la pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.



Les Pilules de Genievre Sont tout aussi bonnes pour la Vessie

Quelles que soient les causes, et vous avez quelque difficulté à retirer l'urine, si vous avez du vous lever trois ou quatre fois ou plus souvent pendant la nuit, si l'urine est chaude et brûlante, les pilules de Genievre guériront rapidement cela. Elles guérissent les reins, et adoucissent l'irritation de la vessie. 50c la boîte, 6 pour \$2.50. Chez tous les marchands ou expéditeurs sur réception du prix. Récommandé gratuitement par le Docteur O. R. Préchette, pharmacien à Winnipeg. DEPT. OF NATIONAL DRUG & CHEM. CO. LIMITED, TORONTO 1057

Le Sauveur de la Chevelure

Le Restaurateur de Robson

TÉMOIGNAGE IMPORTANT DE M. O. R. PRÉCHETTE, représentant de la maison Ira Gould & Sons

Messieurs, Permettez-moi de vous féliciter au sujet de votre excellente préparation. Le RESTAURATEUR DE ROBSON est tout à fait merveilleux dans ses résultats. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, j'en achetai une bouteille pour enrayer la chute de mes cheveux. Cinq ou six applications suffirent. Mes cheveux cessèrent de tomber et semblent avoir pris une vigueur nouvelle par leur apparence soyeuse et luisante. (Signé) O. R. PRÉCHETTE

Il se vend 50 cts la bouteille. Demandez-le à votre marchand.

SEUL PROPRIÉTAIRE :

The Joliette Chemical Co. Ltd., Joliette, P. Q.

M. S. Gilbert, pharmacien, est notre dépositaire pour le détail à Saint-Jérôme.



La Seule Manière

Ne croyez pas que le Rhumatisme peut être guéri en froissant du liniment ou de l'huile sur la partie atteinte. La maladie ne peut pas être atteinte de cette manière. Elle doit être chassée du système. Le Celesty King seul peut accomplir cela promptement. 25c. chez les marchands ou par la maille. S. C. Wells & Co., Toronto. 2177

Distribution de Grains de semence et de Pommes de terre

Par la Ferme expérimentale centrale Ottawa 1908-1909

Conformément aux instructions de l'honorable ministre de l'agriculture, et en vue d'améliorer les semences, nous faisons cette saison-ci aux cultivateurs du Canada une distribution d'échantillons de variétés de grains et de pommes de terre de qualité supérieure. Pour cette distribution, nous nous sommes procurés l'approvisionnement principalement aux fermes expérimentales d'Indian Head (Sask.) et de Brandon (Man.) Les échantillons sont d'avoine, de blé de printemps, d'orge, de pois, de maïs (pour ensilage seulement) et de pommes de terre. La quantité d'avoine que nous envoyons est de 4 livres, et celle de blé ou d'orge de 5 livres, ce qui suffit dans chaque cas pour semer un vingtième d'acre. Les échantillons de maïs, de pois et de pommes de terre sont de 3 livres chacun. Nous nous sommes procurés pour cette distribution un approvisionnement de chacune des variétés suivantes :

Avoine — Banner, Danish Island, Ligowo améliorée, Thousand Dollars, White Giant et Wide Awake, toutes des variétés blanches.
Blé — Variétés rouges : Five rouge (sans barbes) ; Chelsea, Marquis, Stanley et Percy (non barbus précoces) ; Preston, Huron et Pringle's Champlain (barbus précoces). Variétés blanches : Five blanc (non barbu), Bob (non barbu précoc).

Orge — A six rangs : Mensury, Odessa et Mansfield. A deux rangs : Invincible et Canadien Thorpe.

Pois — Arthur et Golden Wine. Mais pour ensilage — Angel of Midnight, Compton's Early et Longfellow (variétés précoces) ; Selected Learning, Early Mastodont et White Cap Yellow Dent (variétés tardives).

Pommes de terre (Patates) — Rochester Rose et Irish Cobbler (variétés hâtives) ; Carman No. 1, Money Maker, Gold Coin et Dooley (variétés demi-saison à tardives). Ces variétés plus tardives sont en général plus productives que les variétés hâtives.

Chacun de ceux qui demandent de ces échantillons ne pourra en recevoir qu'un seul ; ainsi si l'on reçoit un échantillon d'avoine, on ne peut en recevoir aussi un de blé, d'orge, de pois, de maïs ou de pommes de terre. Toutes listes de noms sera rejetée et nous ne pourrions satisfaire aux demandes de plus d'un échantillon par maison. Les échantillons seront expédiés franc de port par la poste.

Les demandes doivent être adressées au Directeur des Fermes expérimentales à Ottawa, et on peut les envoyer en tout temps depuis le 1er décembre jusqu'au 15 février, date à laquelle les listes seront closes, afin que les échantillons demandés puissent être expédiés à temps pour les semailles. En faisant les demandes, on fera bien de mentionner la variété que l'on préfère. Nous satisferons aux demandes suivant l'ordre où nous les aurons reçues jusqu'à épuisement de l'approvisionnement des semences. Nous conseillons aux cultivateurs de nous

SANTA CLAUS

Est arrivé à la LIBRAIRIE PRÉVOST avec tout un paradis de Jouets et de belles choses pour les enfants sages.



Noël et le Jour de l'An sont proches. Hâtez-vous tous d'aller choisir vos cadeaux à la LIBRAIRIE PRÉVOST.

Ceux qui achètent les premiers ont plus de choix.

adresser au plus tôt leurs demandes afin d'éviter la possibilité d'être déçus.

Ceux qui demandent du maïs ou des pommes de terre doivent se rappeler que le maïs n'est pas disponible pour distribution avant avril et que les pommes de terre ne peuvent être expédiées par la poste avant que tout danger de gel en route soit passé. Il n'est pas besoin d'affranchir les lettres ou paquets adressés à la Ferme expérimentale centrale, Ottawa.

W. SAUNDERS, Directeur des Fermes expérimentales

FAUTES A EVITER

Anglicismes recueillis dans les journaux canadiens-français.

"The toast was responded" — La santé a été répondu.

Pas besoin ici de longues explications pour faire comprendre, même au premier élève de belles-lettres venu, que c'est une grosse faute de français que de dire qu'une santé ou un toast a été répondu. On doit dire : répondre à un toast, à une santé. M. X. a répondu à la santé du Parlement, etc.

"To support" — supporter — "supporter" supporter.

Dans certains cas on peut traduire "to support" par supporter, lorsque le mot est employé

dans le sens de porter, soutenir. Mais dans la plupart des cas où on l'emploie dans nos journaux anglais et français, il devrait être traduit par appuyer, approuver, ou encore soutenir, mais non pas supporter, car le sens principal de ce mot est d'endurer ce que l'on ne peut pas éviter. Les exemples foisonnent dans le dictionnaire : supporter le froid, supporter un malheur ; leur supportable, ce livre ne supporte par l'examen ; mais jamais, au grand jamais, traduire le substantif anglais "supporter" (partisan, amis, défenseur) par "supporteur". C'est plus qu'un anglicisme, c'est un barbarisme. Ce mot n'existe pas dans la langue française. C'est de l'irquois.

"To charge a price" — chargé un prix

Voici une faute commune, surtout dans les annonces commerciales. En français on doit dire tout simplement : le prix est ou sera de tant. Charger, en français, veut dire mettre une charge, charger d'impôts, ou encore charger un accusé, charger l'ennemi. On ne doit pas davantage dire chargé cela à mon compte, mais portez cela à mon débit.

Il se lamente toute la nuit

Il croyait devenir fou, tant la névralgie le torturait—c'est bien malheureux qu'il n'ait pas sous la main un peu de "Nerviline." Une seule application avec la Nerviline de poison et la névralgie ou le tumbago les plus violents disparaissent comme par enchantement. Aucun liniment n'agit aussi rapidement que Nerviline.

En vente à la pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

MONSIEUR RAOUL MENARD

VERCHÈRES, QUE.

Guéri de dyspepsie par les Pilules Moro

L'estomac est l'organe qui donne le plus de troubles aux hommes et, du haut en bas de l'échelle des âges, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, on se plaint de lui avec ensemble. Il fait mal ses fonctions et rend la vie misérable à ceux qu'il taquine.

On prend aussi trop aisément parti de ce mal du siècle, la DYSPEPSIE ; on ne se soigne qu'au moment où les conséquences en sont devenues irrémédiables, quand le sang est appauvri, quand une grande faiblesse a envahi tout l'être, quand l'organisme est pris dans son ensemble.

Tous les troubles de l'estomac doivent être traités dès les débuts, sitôt qu'on s'aperçoit que l'appétit languit, que l'estomac devient lourd et se gonfle après les repas et que la langue se charge, que l'intestin est paresseux, que les forces commencent à manquer.

Les Pilules Moro assurent une bonne digestion et font disparaître tous les maux qui assègent les hommes dyspeptiques. Leur efficacité, contre les maladies de l'estomac, est si remarquable qu'elles ont su conquérir partout les faveurs des hommes affligés de mauvaise digestion et occupent la première place dans le traitement des maladies qui en sont la conséquence.

De toutes parts les Médecins de la Compagnie Médicale Moro reçoivent des lettres de louanges et de remerciements, comme celle que nous publions aujourd'hui :

"Depuis une couple d'années je souffrais horriblement de la dyspepsie. Je ne pouvais manger que des aliments légers et encore la digestion ne se faisait que difficilement. Cette maladie me torturait continuellement. Vu le nombre presque incalculable de guérisons obtenues par les Pilules Moro, je me décidai de faire usage de ces pilules ; j'en pris quatorze boîtes et elles m'ont guéri.

En reconnaissance, je conseille aux personnes souffrant de désordres d'estomac, de faire usage des Pilules Moro et je suis convaincu qu'elles en obtiendront un résultat satisfaisant."

RAOUL MENARD, Verchères, Qué.



M. RAOUL MENARD, Verchères, Qué.

Les Pilules Moro ont un reconstituant de tout le système ; elles donnent appétit, aident à la digestion, font disparaître les pesanteurs et les douleurs d'estomac et régularisent les intestins. Elles sont sans égales pour renouveler les forces et prévenir les maladies.

Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro donnent, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 6 heures du soir, des consultations gratuites à tous les hommes malades, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal. Les hommes qui ne peuvent se rendre à leurs bureaux sont invités à leur écrire ; ils recevront par lettre les conseils dont ils ont besoin.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux États-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées :

COMPAGNIE MÉDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



'OVONOL' POUR LES ENFANTS

Rétablit le petit ROMEO MALO épuisé par la coqueluche et un mal d'oreilles.



ROMEO MALO, 163 rue Panet, Montréal.

"Il y a deux ans, mon petit garçon, Roméo, a eu la coqueluche qui a duré plusieurs mois et l'a beaucoup affaibli. Cet hiver encore il a été bien malade de douleurs dans la tête, d'une maladie d'oreilles qui a nécessité une opération. La souffrance, le manque de sommeil et la perte d'appétit l'ont rendu plus faible encore. Je lui ai donné de l'OVONOL que je considère maintenant comme un remède magique. Il n'en a pris qu'une bouteille et le voilà très bien. Jours roses, bon appétit, sommeil paisible avec une augmentation de poids, voilà ce que je remarque chez lui depuis l'emploi de l'OVONOL."

Mme FRANCIS MALO, 163 rue Panet, Montréal. Vous pouvez vous procurer l'OVONOL chez tous les marchands de remèdes. Prix, \$1.00 la bouteille. Pour toute autre information, s'adresser à la COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Une affaire d'honneur

Quand M. Bruno Nantel versera-t-il au fonds consacré au monument du curé Labelle, la somme de \$1,000 qu'il a perdue dans son pari avec M. Jules-Edouard Prévost. Le 23 octobre 1908, devant huit cents personnes ?

Nouvelles de St. Jérôme

On parle d'élections municipales. Dans le haut de la ville on nous dit que M. C.-E. Lafamme se représente et qu'il sera probablement réélu sans opposition. Dans le centre il paraît que M. Antoine Desjardins renonce à se présenter de nouveau et qu'il aura pour successeur soit M. Fournelle, soit M. Castonguay, soit M. Simard.

De l'autre côté de la rivière, M. S.-G. Laviolette sera de nouveau candidat, toujours d'après les on-dit, à moins qu'il ne se présente à la mairie. Dans ce cas, il serait question pour le remplacer comme échevin, de M. de Martigny, ou de M. J.-D. Guay, ou de M. Lebeau.

Comme candidats à la mairie, on mentionne les noms de l'hon. Jean Prévost, de M. J.-B. Rolland, de M. S.-G. Laviolette, de M. C. de Martigny.

Quoi qu'il en soit de toutes ces rumeurs, nous exprimons l'espoir que dans le choix à faire les citoyens ne prendront en considération que les intérêts de la ville de Saint-Jérôme.

Tel doit être l'unique et exclusif souci de ceux qui aiment notre ville, veulent son relèvement et désirent son progrès rapide.

Nous espérons aussi que le choix de nos nouveaux administrateurs se fera sans division et dans une commune entente si c'est possible.

Répétez-le: "Shiloh's Cure guérira toujours mon rhume et ma toux"

M. Godfrey Guénette, huissier, et sa famille ont failli être massacrés, la nuit dernière, par un fou du nom de l'Ecuyer. M. Guénette, qui devait conduire ce pauvre malade à la Longue Pointe, ce matin, lui donna l'hospitalité pour la nuit. Après une veillée très calme où l'Ecuyer fut très paisible, tous se couchèrent. Vers une heure du matin, il se leva et réveilla M. Guénette par ses cris insensés. Il voulait, disait-il, se brûler la tête dans le poêle. Il s'en suivit une lutte entre M. Guénette et l'Ecuyer. Celui-ci, doué d'une grande force, renversa M. Guénette et lui asséna plusieurs coups de poing à la tête; il allait l'assommer avec une chaise quand Madame Guénette, réveillée par le bruit, accourut avec ses deux filles au secours de son mari. L'Ecuyer tourna sa colère contre elle et la frappa au visage. Melle Maria Guénette prit

la défense de sa mère tandis que sa sœur courait chercher du renfort chez les voisins. MM. Poirier, Damas, Beauchamp et Paul-Emile Leclair se rendirent en toute hâte à la maison de M. Guénette. Il était temps, car le malheureux fou était en train d'étrangler Melle Guénette.

On réussit à le garrotter et ce matin M. Guénette était assez bien pour le conduire à l'asile Saint-Jean de Dieu, à la Longue Pointe.

Que le public de Saint-Jérôme et le public voyageur remarquent bien que l'Hôtel Bellevue tenu par M. LAPOINTE est très recommandable sous tous les rapports.

Site enchanteur vis-à-vis de la rivière du Nord; 115 et 125, rue Labelle.

Table excellente, chambres spacieuses; écuries fort bien aménagées. Un omnibus est à la disposition des voyageurs à l'arrivée et au départ de tous les trains.

Les patineurs trouveront des bâtons pour le jeu de hockey à la librairie Prévost.

Plusieurs vols ont été commis dans notre ville la semaine dernière et cette semaine. Les voleurs s'attaquent particulièrement aux provisions de viande.

Fermez bien vos maisons et vos laiteries et que la police fasse bonne garde.

L'hon. Jean Prévost et M. Gédéon Rochon, avocats, étaient à Joliette pour affaires professionnelles, mercredi dernier.

Répétez-le: "Shiloh's Cure guérira toujours mon rhume et ma toux"

L'Association médicale du district de Terrebonne a tenu son assemblée régulière du mois de décembre à Saint-Jérôme. Étaient présents: le Dr Emmanuel Fournier, président, le Dr Marleau, le Dr Henri Prévost, secrétaire; les Docteurs Ed. Grignon et Dazé, de Sainte-Agathe; le Dr Poirier, de Sainte-Adèle; le Dr Grondin, de New-Glasgow; le Dr St-Jacques, de Sainte-Anne; Dr Oumet, de Ste-Thérèse; les Drs Lamarche et Rochon, de Sainte-Scholastique; Dr Payer, de Saint-Hermas.

On a procédé à l'élection des dignitaires de l'association pour la nouvelle année. Ont été élus: Président, Dr Emmanuel Fournier; 1er vice-président, Dr Payer, de Saint-Hermas; 2e vice-président, Dr St-Jacques, de Sainte-Anne des Plaines; secrétaire trésorier, Dr Henri Prévost; membre adjoint du bureau de direction, Dr Dazé, de Sainte-Agathe. Comité de déontologie: Dr Lamarche, Dr Rochon, Dr Marleau et Dr Oumet.

Des questions importantes intéressant la profession médicale ont été étudiées.

Répétez-le: "Shiloh's Cure guérira toujours mon rhume et ma toux"

Mme Vve Augustin Gingras, de Saint-Camot, qui demeurait chez son fils Delphis, est morte mardi dernier. Son service a eu lieu à Saint-Camot et elle a été inhumée au cimetière de Saint-Jérôme. Nos condoléances.



Brave père de famille, vous paraissez bien embarrassé pour choisir le magasin où vous irez acheter les étrences que vous devez faire à vos enfants.

Nous vous tirerons de votre perplexité en vous conseillant d'aller choisir vos cadeaux à la Librairie Prévost: Articles utiles, de fantaisie, objets religieux; un choix abondant de jouets, pipes, porte-cigares, porte-cigaretttes, sacoches, peignes de dames, livres d'histoire, etc. Vous trouverez là assurément ce qu'il vous faut et à bon marché.

L'assemblée annuelle des membres du cercle agricole de la paroisse de Saint-Jérôme, aura lieu au bureau de M. J.-E. Parent, notaire, le mercredi, 23 du courant. On y procédera à l'élection des nouveaux directeurs pour l'année 1909.

Tous les membres sont priés de se rendre à cette réunion.

Par ordre de M. Honoré Lesage, président.

L'almanach Hachette, l'almanach Vermot l'almanach du Peuple et l'almanach Rolland son en vente à la librairie Prévost.

Vous trouverez à la même librairie un grand choix de cartes de fête, de calendriers de fantaisie et de Cartes postales illustrées pour Noël et le Jour de l'An.

Les personnes désireuses d'obtenir 6, 7 et même 8 pour cent d'intérêt pour leur argent n'ont qu'à s'adresser à M. J.-E. Parent notaire, à Saint-Jérôme, soit par correspondances ou autrement.

M. Thibaudau Rinfret, avocat, s'est rendu à L'Annonciation, mercredi, pour affaires concernant sa profession.

Une joute de hockey a eu lieu au patinoir Parent, dimanche dernier, après les Vêpres, entre les employés de banques et le club régulier de Saint-Jérôme. Ce dernier a été victorieux, battant ses adversaires par 3 points.

CÉLÈBRES Coffres-Forts et Poèles EN ACIER. TRENTE-CINQ ans de succès. CHAPLEAU. Un poêle ou un coffre-fort s'achète et s'installe. Exigez notre marque. Direct de notre fabrique au client. Vendu avec garantie complète. La marque Chapleau veut dire: Perfection, Solidité, Économie, Sûreté. LYMBURNER LIMITED. 70 rue Notre-Dame Est. 5 à 15 rue des Commissaires, MONTREAL.

On dit que le club des employés de banque prendra sous peu sa revanche.

Dimanche dernier, après la grand'messe M. Ménasippe Guénette a été choisi comme marguillier en remplacement M. Stanis Deschambault dont le terme d'office expire en janvier prochain.

Peur de dormir

Melle Norma K. Shaubensien bien connue dans Bitford, Ont., dit: "Chaque année j'étais atteinte de l'asthme. J'employai toutes sortes de médecines et je fus soignée par les meilleurs médecins. J'étais incapable d'obtenir un mieux ni une guérison permanente. Quand j'avais de ces attaques je craignais de me mettre aux lits. Catarrhozine m'a guéri dans moins d'un an et depuis je n'en ai jamais été atteinte. Catarrhozine guérit invariablement l'asthme et le catarrhe, 25 cts, 50 cents et \$1.00. Le dernier est garanti. Vendu chez tous les marchands.

En vente à la Pharmacie Gilbert, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme.

Saint-Janvier

M. le Curé, est à faire sa visite de paroisse, cette semaine.

M. Joseph Thérien a été nommé marguillier en remplacement de M. Leon Gascon.

Les chœurs sont à s'exercer pour la messe de minuit.

La beurrerie de M. Alphonse Soucy a été détruite par un incendio la semaine passée, durant la nuit.

Sous l'aide des citoyens qui se sont rendus à l'appel des cloches, M. Sauriol aurait certainement passé au feu car le feu a commencé à se communiquer à son magasin.

Une conflagration s'en serait suivie car il y avait près de 150 gallons d'huile à lampe.

Le Gaulois. Le plus grand journal français du matin. Rue Drouot, Paris, (France). Directeur, Arthur Meyer. Publie chaque mardi un supplément contenant des correspondances de France et de l'étranger, et, chaque samedi, un supplément littéraire illustré, gracieux pour ses abonnés. Abonnements: Union postale: Gaulois quotidien, un an, \$14.50; Gaulois du Dimanche, seul, un an, \$3.00.

L'AUTORITE. Journal quotidien, fondé par Paul de Cassagnac, et dirigé par ses deux fils, MM. Paul et Guy de Cassagnac. Abonnement: Six mois, \$3.60; un an, \$7.00 4 bis, rue du Bozoi, Paris, France.

Pour faire de beaux Gâteaux et de la Bonne Pâtisserie La Fleur Préparée XXX DE BRODIE, est sans rivale. Sur réception de 12 sacs vides ou plus, nous vous enverrons une très jolie prime. BRODIE & HARVEY. - 14 rue Beary, MONTREAL, P.Q.

PROVINCE DE QUEBEC

Municipalité du village de Saint-Eustache

A une session générale du conseil municipal du village de Saint-Eustache, tenue au lieu et heure ordinaires des sessions dudit conseil,

lundi, le septième jour de décembre mil neuf cent huit, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec, à laquelle sont présents, M. le maire J.-Albert Paquin et MM. les conseillers Adolphe Renaud, Georges-N. Fautoux, Louis Paquin et Thomas Brunette, formant un quorum dudit conseil, sous la présidence de M. le maire.

Il est statué et ordonné par règlement dudit conseil, comme suit:

RÈGLEMENT NO. SOIXANTE-DIX-NEUF. Attendu que la corporation du village de Saint-Eustache doit:

- A M. James Stevenson, six mille cent-cinquante-deux piastres et vingt-cinq cents..... \$6,152.25
A Madame Cléophas Aubé, huit cent quarante-six piastres et quatre-vingt-dix cents..... 846.90
A M. Hector Champagne, mille deux cent vingt-trois piastres et quarante-cinq cents..... 1,223.45
A M. Ernest Lahaie, mille quatre cent cinquante piastres..... 1,450.00
A divers autres créanciers et pour frais du présent règlement..... 327.40
Formant une somme totale de dix mille piastres..... \$10,000.00

Attendu que le conseil de cette municipalité désire payer cette dette:

- 1o. Le conseil fera pour payer la dette ci-dessus, un emprunt de dix mille piastres, avec intérêt de quatre et demi pour cent par an;
2o. Le conseil fera le remboursement de ladite somme de dix mille piastres, par vingt annuités consécutives de sept cent soixante-et-huit piastres et soixante-seize cents chacune, payables le premier jour de février, chaque année, au bureau de "The Bank of British North America", à Montréal; la première annuité devenant due le premier jour de février mil neuf cent dix;
3o. Chacune des dites sommes de sept cent soixante-huit piastres et soixante-seize cents à payer annuellement pendant vingt ans, comme susdit, comprenant en même temps l'intérêt au taux de quatre et demi pour cent sur ladite somme empruntée et quatre pour cent pour l'annuité;

4o. M. le maire de cette municipalité est spécialement autorisé à faire l'emprunt et à signer l'acte d'emprunt avec le prêteur;

5o. Pour payer et rembourser cette dite somme de dix mille piastres, par les vingt annuités ci-dessus stipulées, le conseil de ladite municipalité du village de Saint-Eustache prélèvera par vingt répartitions consécutives, une répartition en octobre chaque année, commençant en

octobre mil neuf cent neuf, sur les biens fonds imposables de la municipalité du village de Saint-Eustache, une taxe annuelle jusqu'à concurrence de sept cent soixante-huit piastres et soixante-seize cents;

6o. Les répartitions seront basées, quant aux biens fonds imposables et assujettis au paiement des taxes, sur le rôle d'évaluation en force dans ladite municipalité, lors de la confection de chaque telle répartition annuelle;

7o. Le présent règlement aura force et effet dans les délais voulus par la loi, après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de biens fonds imposables de ladite municipalité, d'après le rôle d'évaluation en force et par le lieutenant-gouverneur en conseil.

(Signé) J.-A. PAQUIN, maire. HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie) HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier.

Et il est statué et ordonné par résolution dudit conseil comme suit:

Attendu que le conseil municipal du village de Saint-Eustache a adopté aujourd'hui, ce sept décembre mil neuf cent huit, le règlement ci-dessus, portant le numéro soixante-dix-neuf, se rapportant à un emprunt de dix mille piastres et au remboursement de cette somme:

1o. Que les électeurs municipaux de cette municipalité soient, par la présente résolution, convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver ledit règlement;

2o. Que cette assemblée publique soit tenue dans la salle du conseil, dans la mairie du village de Saint-Eustache, lundi, le vingt-huitième jour de décembre courant, à dix heures de l'avant-midi;

3o. Que les électeurs municipaux du village de Saint-Eustache soient requis de se trouver là et alors présents, pour voter sur ledit règlement;

Et que les présentes soient publiées comme avis public, suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec.

(Signé) J.-A. PAQUIN, maire. HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier.

(Vraie copie) HECTOR CHAMPAGNE, Secrétaire-trésorier.

PALAIS DE MUSIQUE HURTEAU

Pianos et Phonographes

2 Magasins dans la Partie Est de Montréal. Le plus grand choix d'instruments de musique au Canada.

MUSIQUE EN FEUILLES. Dernières nouveautés reçues tous les jours.

Toujours en magasin un grand choix de PIANOS, ORGUES des plus célèbres manufactures canadiennes et américaines, vendus à des prix spéciaux pour argent comptant ou avec conditions pour convenir aux acheteurs.

Agence générale pour le Canada du merveilleux et incomparable

PHONOGRAPHE PATHE

Avec ce Phonographe, vous pouvez entendre les plus grands artistes d'Europe, le grand Opéra de Paris, la Garde républicaine. Le seul phonographe français parfait vendu à Montréal. Venez l'entendre, c'est le théâtre à domicile.

J.-A. Hurteau & Cie

Léon. Coin des rues Sainte-Catherine et Saint-Denis. Succursale: 316, rue Sainte-Catherine Est. MONTREAL.

La meilleure politique

à suivre pour devenir riche, c'est de faire de l'épargne.

Banque d'Hochelega

prendra soin de vos économies et les fera fructifier en vous payant l'intérêt sur vos dépôts

Quatre fois par année.

Votre argent est toujours à votre disposition; vous pouvez le retirer en tout temps sans avis.

DIRECTEURS

MM. F.-X. St-Charles, président; Robt. Biekerdike, vice-prés; Hon. J.-D. Rolland; J.-A. Vaillancourt; A. Turcotte; E.-H. Lemay; J.-M. Wilson.

Capital autorisé \$4,000,000. Capital payé \$2,500,000. Fonds de Réserve \$2,000,000.

Banque d'Hochelega

SAINT-JEROME, P. Q. M.-J.-A. GIROUX, Gérant

CACHETS du Dr Fred Demers contre le mal de tête. Guérison en 5 minutes de tous maux de tête. Ce sont les seuls vraiment bons. Exigez toujours le nom du Dr Demers gravé sur chaque boîte. En vente partout.

Dépôt: 1449, rue Saint-Laurent, Montréal.

La Vigaudine

est supérieure à l'eau de javelle; elle n'a pas la partie pour blanchir. Elle agit de suite et enlève les taches de fruits, de vin, etc., etc. Demandez-la à votre Epicer.

G. VIGAUD, Manufacturier, 719 Ave. Mont-Royal, Montréal.

Sirop du Dr Fred Demers pour les enfants

Ce sirop est reconnu comme le meilleur pour le sommeil, la dentition, contre les coliques et la diarrhée. Demandez-le donc toujours. En vente partout.

Dépôt: 1449, rue Saint-Laurent, Montréal.

Dr F.-A. DAIGNAULT

MEDICIN VÉTÉRINAIRE

Tél. Bell 59

59-161, rue St-Georges SAINT-JEROME

FAIBLESSE ET MAUX DE REINS CHEZ MADAME GUERTIN.

FAIBLESSE ET DÉRANGEMENTS CHEZ MADAME J. MÉTIVIER.

Guéris par les PILULES ROUGES de la Compagnie Chimique Franco-Américaine.

"Sans les Pilules Rouges de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je serais aujourd'hui dans la tombe. Après avoir subi successivement trois accidents suivis de fortes hémorragies, je fus atteinte de la jaunisse. Pendant trois mois je fus très souffrante, entre la vie et la mort, condamnée par les médecins qui me soignaient. Je relevai cependant, mais, malgré les bons toniques de toutes sortes, je ne pouvais reprendre mes forces. Au contraire, il me semblait que chaque jour je faiblissais.

J'endurais de terribles douleurs dans les reins qui ne me laissaient aucun repos ni le jour, ni la nuit. Je perdais l'espoir de revenir à la santé et le sacrifice de ma vie était presque fait.

Un jour, comme je lisais dans les journaux tout le bien que font les Pilules Rouges et toutes les guérisons qu'elles opèrent, je résolus d'essayer ce dernier remède.

Aussitôt je m'en procurai quelques boîtes et cet essai fut couronné d'un grand succès. Je ne pouvais croire à un tel triomphe, moi qui avais pris tant de choses sans aucun résultat. Et pourtant, c'était bien vrai, je revenais à la vie.

Huit boîtes seulement de ces bonnes Pilules Rouges m'apportèrent, non pas un soulagement, mais une guérison complète.

Je n'ai jamais pris d'autres remèdes et cependant, depuis six ans, ma santé a toujours été très bonne. J'ai augmenté de quarante livres."

Madame JOS. MÉTIVIER, 681 rue Wolfe, Montréal.

"Étant allée à la campagne pour me rétablir après la naissance d'un de mes enfants, je fus obligée de prendre le lit à cause d'un refroidissement, et je suis restée plusieurs semaines sous les soins de deux médecins. Ma maladie était grave, car tous les remèdes que l'on m'administra restèrent sans résultat. Je sentais du mal dans tous les membres et j'étais d'une grande faiblesse.

Ma mère, qui avait employé les Pilules Rouges avec un grand succès, me décida d'en faire l'essai. Je mis donc tous mes remèdes de côté et je commençai le traitement des Pilules Rouges accompagnées de purgatifs, car je souffrais aussi d'une constipation opiniâtre. Dès les premières boîtes j'éprouvais beaucoup de soulagement, je pus me lever, marcher et sortir. Au bout de quelques mois j'étais parfaitement guérie de tous mes maux et même de la constipation qui me rendait auparavant dyspeptique.

Depuis, je n'ai jamais été malade, je suis forte, j'ai un bon appétit et ma digestion se fait bien. Cette transformation, je la dois aux Pilules Rouges et je sens que c'est un devoir pour moi de le faire connaître."

Madame A. GUERTIN, 59 rue Cadieux, Montréal.

Tous les maux, toutes les souffrances, toutes les maladies que la femme a si souvent à supporter, les maux de tête, les maux de cœur, les migraines, les névralgies, les vertiges, les suffocations, les palpitations, les étouffements, les pâles couleurs, les nervosités, les moments de tristesse, de mélancolie, de découragement, de faiblesse; toutes les difficul-

Fac-similé d'une boîte de Pilules Rouges.



BAUME RHUMAL

Le spécifique par excellence des AFFECTIONS de la GORGE, des BRONCHES et des POUMONS. 25 ans de succès constants dans le traitement de la TOUX, du RHUME, de la BRONCHITE, de L'ENROUEMENT.

Détruit les germes de la consommation lorsqu'il est pris au début. Agit promptement et sûrement. Convient aux jeunes enfants comme aux adultes.

EN VENTE CHEZ TOUS LES MARCHANDS: 25c. LA BOUTEILLE.

MAGASIN DEPARTEMENTAL

R. Castonguay

Coin des rues Labelle et Sainte-Anne
SAINT-JEROME

FOURRURES
FOURRURES

Le temps froid est arrivé, il faut vous prémunir contre les intempéries de la saison.

CHOIX IMMENSE DE

Pelleteries
les plus nouvelles et les plus élégantes.

Manteaux pour dames
Capots pour hommes

Casques, Etoles, Collets-tempête, Manchons, etc.

Vous gagnez sur le prix et la qualité en achetant chez nous.



N'est-ce pas un beau, grand et chic pardessus? Il a le style et le confort. C'est une perfection que vous trouverez seulement dans les

Hardes faites Campbell

Tweeds, Corps, Caleçons, Cravates, Foulards, Gants, Mitaines, Mouchoirs, etc.



Plusieurs lignes spéciales pour Hommes, Jeunes gens et enfants.

DEPARTEMENT POUR DAMES

Articles de toilette et de fantaisie; Tissus à robes; Soieries; Gants; Garnitures; Collets; Blouses; Rubans; Lainages; Sous-Vêtements, etc.

Très spécial: Manteaux et Colletteries

TAPIS, PRELARTS, POLES, BLINDS

Toujours en stock les patrons "New Idea"

R. Castonguay

J.-E. Leduc
Marchand-Tailleur

30, rue Sainte-Anne, Bloc B. Beaulieu
SAINT-JEROME, P. Q.

Stock considérable de TWEEDS
Ouvrage fait avec soin et garanti.



Si vous avez besoin de
VERRES, LORNGONS ou LUNETTES
Il est assuré que vous trouverez
l'Excellente Spécialité
CONSULTEZ E. Z. DU VERGER
Opticien Diplômé
Reconnu par la Législature de Québec.
10 ans de pratique à Chicago.
Examen gratuit de la vue. — Prix raisonnables.
Vest. Artificiels: Assortiment complet.
202 St. Denis, près St-Catherine, MONTREAL

Jos. Corbell

Agent d'assurances

SAINT-JEROME, P. Q.

FEU: ROYAL, QUEEN, WESTERN, NORTHERN, CALEDONIAN, MANCHESTER, PHENIX OF LONDON, COMMERCIAL-UNION, INS. CO. OF NORTH AMERICA, LONDON — AND — LANCASHIRE, LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE, North British and Mercantile
VIE: The Standard Life Assurance Company, Guarantee Accident Plate Glass.

Le soin des yeux, particulièrement des yeux des enfants

Est si important qu'il est inutile d'insister sur sa nécessité. Une bonne vue est inappréciable.

Si vos yeux vous causent des ennuis. S'ils vous causent des maux de tête. Si vous êtes obligé, pour bien voir, de tenir votre ouvrage ou votre lecture à plus de seize pouces. N'ATTENDEZ PAS.

Consultez immédiatement un opticien. Les opticiens ambulants, charlatans et soi-disant spécialistes abiment plus les yeux que toutes les maladies connues.

Pour l'examen de la vue j'emploie les méthodes les plus nouvelles. Examen gratuit de la vue
W.-H. GARRETSEE,
1er Vice-Président de l'Association Canadienne des Opticiens
LACHUTE, P. Q.

Manufacture de Portes et Chassis de Saint-Jérôme

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Tournage, Découpage, Bois préparé, etc. Fabrication de BOITES de toutes sortes, telles que Boîtes à beurre et autres. Achat de bois de toutes espèces.

Toute commande sera remplie dans le plus court délai et à très bas prix. On donnera des estimations pour n'importe quel ouvrage ou construction.

ANCIENNE MANUFACTURE CRAIG, SAINT-JEROME, P. Q.

Téléphone No. 61

S'adresser au bureau même, à la manufacture ou au No. 151, rue Labelle

S. G. LAVIOLETTE

Marché de Ferronnerie, Peintures, Vernis, Faïence, Poterie, etc

Courroies pour moulins de toutes sortes Scies ron des, Coffres-forts, Poèles, Charbon, Horloges

Poèles en acier Oxford, Chancelor Poèles Royal favorite.

Nous donnons avec chaque poêle vendu un certificat garantissant parfaite satisfaction.

Assortiment considérable de Montres à des prix défiant toute compétition.

Lampes électriques de 1ère qualité à 25 cts. Dynamite, Poudre à fusil.

S. G. Laviolette,

Coin des rues Ste-Anne et St-Georges

La Caisse d'Economie des Cantons du Nord Saint-Jérôme

Fait toutes sortes de transactions d'argent
Escompte les billets de commerce et les Billets d'encan

Fait toutes espèces de collections

Traites émises sur toutes les parties de l'Amérique

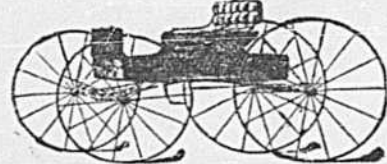
Traites des pays étrangers encaissés au taux le plus bas.

Intérêts alloués sur dépôts.

R. DESCHAMBAULT,
Gérant

JOS. LECLAIR
Carpentier

320 à 324, rue Labelle, SAINT-JEROME



Voitures d'hiver et d'été. Commandes exécutées sans délai. Des forgerons pour toutes sortes de réparations aux machines agricoles, etc., pour ferrer les chevaux, etc., sont attachés à l'établissement.

J.-M. DORION, agent général pour la Union Assurance Society. — (A. D. 1714) actif \$23,500,000, dépôt au Canada \$425,000, pour garantir les pertes causées par le feu, est à Saint-Jérôme toutes les semaines.



Inoffensif, d'une pureté absolue, guérit en 48 HEURES les écoulements qui exigent autrefois des semaines de traitement par le copal, le cubèbe, les opiatés et les injections.

POUR VOS CADEAUX

Venez voir le bel assortiment de Montres, Jons de mariage, Bagues, Boîtes de toilette, et de Bijouterie en général.

Spécialité dans les réparations de tous genres.

J.-A. LEGAULT

Bijoutier et Opticien diplômé.

153, rue Saint-Georges, SAINT-JEROME

Buanderie Saint-Jerome

Tout ouvrage fait à la main.

Aucune machine ni ingrédients chimiques ne sont employés.

RIDEAUX EN DENTELLE, une spécialité

Georges Lepage

SAINT-JEROME, P. Q.

Meunier & Rolland..

MANUFACTURIERS

Portes et Chassis, Jalousies, Moulures

Bois de charpente, Bois préparé, Tournage

Décapage, etc.

Ancienne manufacture Linoges, près du moulin à farine de M. Maille, SAINT-JEROME



50 YEARS' EXPERIENCE
PATENTS
TRADE MARKS, DESIGNS, COPYRIGHTS &c.
Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the Scientific American.
A handsomely illustrated weekly, Largest circulation of any scientific journal. Terms for Canada, \$10 a year, postage prepaid. Sold by all newsdealers.
MUNN & Co. 361 Broadway, New York
Branch Office, 225 F St., Washington, D. C.

U. Lepage, MARCHAND DE MEUBLES

Constamment en magasin un très beau choix de Meubles, tels que: Ameublements (sets) de salon, de salle à manger, de chambre à coucher, de cuisine, etc. Lits-corniche, Couchettes en fer, Sommiers, Meubles de fantaisie, etc.

Matelas, Oreillers et Lits de plume de la Alaska Feather & Down Co.

SPECIALITES Réparation de meubles de tous genres. Encadrement de gravures, etc.

LE TOUT A TRES BAS PRIX.

167, rue Saint-Georges

En face du Marché, **Saint-Jérôme**

La Banque des Marchands du Canada

Département d'Epargne

Les comptes d'Epargne peuvent être ouverts et les dépôts faits par la malle. L'argent peut être retiré en tout temps sans avis.

L'INTERET au taux courant est ajouté au capital QUATRE FOIS par année. Cette banque, étant une des plus CONSIDERABLES et des plus FORTES du pays, nos déposants peuvent être assurés qu'ils n'ont rien à craindre pour la sûreté de leur argent.

Succursales: SAINT-JEROME et SAINT-JOVITE

La succursale de Saint-Jovite est ouverte les mardis et vendredis soirs et les mercredis et samedis toute la journée.

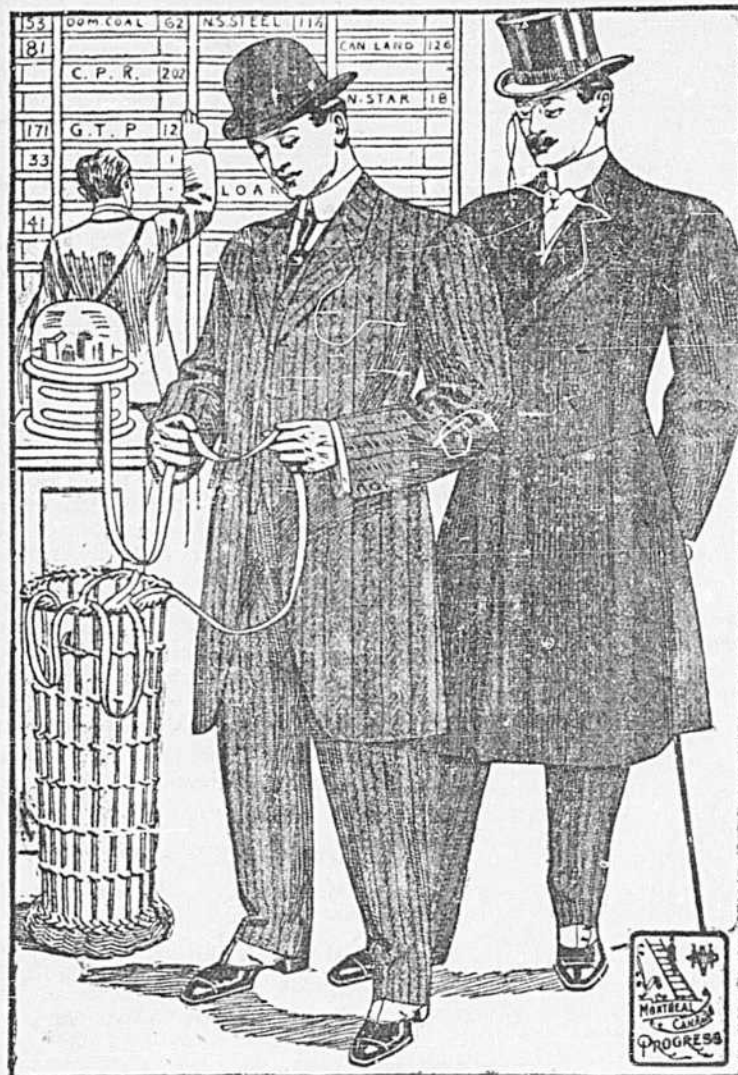
J.-B. DONNELLY, gérant

LES MODES D'AUTOMNE

MODES D'AUTOMNE

Revêtez ces jolis costumes pour accompagner votre mère, votre femme ou votre fiancée toujours si élégantes dans leur toilette.

Nous venons de recevoir un assortiment complet de Pardessus et de Confections d'automne et d'hiver. Hâtez-vous de venir examiner notre admirable assortiment si vous tenez à avoir le premier choix.



Le vêtement "Progress Brand" n'est pas supérieur au meilleur vêtement fait par un tailleur, mais il est tout aussi bon et coûte la moitié moins.

Profitez de cette différence au lieu d'en faire bénéficier le tailleur.

Hâtez-vous de venir faire votre choix avant que les meilleurs modèles ne soient enlevés.

En vente chez **J.-D. GUAY**, marchand, Saint-Jérôme, P. Q.



P. SIMARD

SAINT-JEROME, P. Q.

La meilleure maison et la plus considérable au nord de Montréal

Epicerie, Grains, Fleur, Fruits

La maison Pierre Simard représente les meilleures marques de

Vins et Liqueurs.

COGNAC

César Collin, Léo Rémy, Jean Fabert, Hamel Gentibert, Cousin frères, Sonac & Cie, Jean Ramar, Leveillier, J.-G. Monette & Cie, Hennessy, Martel

WHISKY

Gooderham and Wort, Club Rye Whiskey, Seagram Rye Whiskey

LIQUEURS FINES

Benedictine, Crème de menthe, Cacao, Curaçao, Maraschino, Kirsch, Kummel, Anisette, Grenadine, etc.

Rhum St. Georges, Black Joe

Scotch John Dewar, Ussher, McArthur, Mountain Dew, Old Mellow
Vin Claret: Barton & Guestier, Sauterne, etc.

HOTEL DU NORD

C. BONENFANT, Prop.
Offre tout le confort moderne aux voyageurs. Table de 1ère classe. Vins, Liqueurs et Cigares de choix. — Tél. Bell 74, ST.-JEROME, P. Q.

HOTEL VICTORIA

Liqueurs et Cigars de choix. Repas bien préparés et bien servis. L'hôtel Victoria est bien aménagé pour les commis-voyageurs.
E. LANGLOIS, SAINT-JEROME

R. Guénette Fils & Cie., Enr. MANUFACTURIERS

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures Bois de charpente, Bois préparé, Tournage, etc. Toutes commandes exécutées promptement et avec le plus grand soin. Prix modérés.
Tél. 93 **SAINT-JEROME, P. Q.**

J.-Albéric Sigouin

NOTAIRE
Commissaire de la Cour Supérieure, Greffier de la Cour des Commissaires
161, rue Saint-Georges, Ancienne maison Louis Labelle, ST-JEROME

HOTEL BEAULIEU

Le plus grand hôtel de la ville. Grande véranda. Le mieux organisé pour banquets.

Tél. Bell 37, -- B. P. 41

Près de la gare. **SAINT-JEROME**

L'AVENIR DU NORD est publié à Saint-Jérôme, P. Q. par J.-E. Prévost fils, éditeur propriétaire.